

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 JANVIER 2012 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :

- Item 10.2 - Désignation d'un assistant-greffier

Adoptée

2012-002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2011, la séance extraordinaire du conseil municipal pour l'adoption du budget 2012 et la séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2011 soient adoptés dans la forme soumise.

Adoptée

2012-003

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 747-19 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 747 DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LE PRINTEMPS / ÉTÉ 2012

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 747-19 a été donné lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Abe Gonshor et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 747-19 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 747, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour le printemps/été 2012 ».

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-004

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 752-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 752-1 CONCERNANT LES TARIFS

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 752-3 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2011 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'adopter le Règlement n° 752-3 intitulé : «Règlement modifiant le règlement n° 752-1 concernant les tarifs».

Adoptée

2012-005

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 793 CONCERNANT PRÉVENTION INCENDIES

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy qu'à une prochaine séance du Conseil, il y aura adoption du règlement n° 793 intitulé règlement concernant prévention incendies.

Tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement n° 793 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2012-006

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 12 DECEMBRE 2011

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 12 décembre 2011.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par la Greffière.

2012-007

DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS À DES ÉLEVATIONS DES PLANS ULTÉRIEUREMENT APPROUVÉS POUR UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 120, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO.: 2 088 955, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des élévations** pour des modifications à des plans ultérieurement approuvés pour un bâtiment unifamilial détaché au 120, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 décembre 2011 soit **conditionnellement approuvé**. Les modifications ne sont pas conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectant partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que les conditions suivantes soient remplies :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- Prolonger la projection centrale horizontale (revêtement en bois) sur l'élévation arrière – afin de briser l'arrangement de fenestration sur deux (2) niveau;
- Réduire la projection centrale horizontale (revêtement en bois) à un maximum de un (1) pied sur les cours latérales.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 120 Chemin Finchley :

Aucune intervention

2012-008

DEMANDE AUTORISANT UNE DEROGATION MINEURE AU REGLEMENT 727, ARTICLE 6.3.2 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE LATERALE GAUCHE A 2.18M (7.16 PIEDS) AU LIEU DE 3.10 M (10.2 PIEDS) AND LA MARGE LATERALE DROITE A 2.07 M (6.79 PIEDS) AU LIEU DE 3.10 (10.2 PIEDS), POUR UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DETACHÉ AU 120, CHEMIN FINCHLEY, LOT NO.: 2 088 955, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT NUMÉRO G-18-0005 CONCERNANT LES DEROGATIONS MINEURES)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.3.2 afin de permettre la marge latérale gauche a 2.18m (7.16 pieds) au lieu de 3.10 m (10.2 pieds) and la marge latérale droite a 2.07 m (6.79 pieds) au lieu de 3.10 (10.2 pieds), pour un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 12 décembre 2011, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 120, Chemin Finchley sur le lot no. 2 088 955, Zone RA-1.

Adoptée

2012-009

DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS DE FAÇADES ET UN AGRANDISSEMENT ARRIERE, À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DETACHÉ AU 31, CHEMIN GRANVILLE LOT NO.: 2 089 083, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour des modifications de façades et un agrandissement arrière à un bâtiment unifamilial détaché au 31, Chemin Granville et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 décembre 2011 soit **refusé** à la recommandation du CCU. Les modifications ne sont pas conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et ne respectant pas les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 31 Chemin Granville :

Madame Margaret Aster – 14 Croissant Kilburn

Elle est contre l'approbation de cette dérogation mineure parce qu'elle trouve que ce n'est pas une dérogation mineure mais un accroissement significatif.

SUSPENSION

À 20h59, il est proposé par Monsieur le Maire et résolu à l'unanimité de suspendre la présente séance.

À 21h13, il est proposé par Monsieur le Maire et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance. À la reprise de la séance suspendue tous les membres du Conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

2012-010

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4.1 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE ARRIÈRE À 5,87 M (19,3 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 7,25 M (23,8 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 31, CHEMIN GRANVILLE LOT NO. : 2 089 083 ZONE RA-1 (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # G-18-0005

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.4.1 afin de permettre la marge arrière à 5,87 m (19,3 pieds) au lieu de la marge prescrite de 7,25 m (23,8 pieds) à un bâtiment unifamilial détaché;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 12 décembre 2011, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Jack Edery et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal *refuse* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 31, Chemin Granville sur le lot no. 2 089 083, Zone RA-1.

Adoptée

2012-011

DEMANDE AUTORISANT DES MODIFICATIONS DE FAÇADES, À UN BÂTIMENT DUPLEX DETACHÉ AU 86-88, CHEMIN HOLTHAM LOT NO.: 2 090 067, ZONE RB-4 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour des modifications de façades à un bâtiment duplex détaché au 86-88, Chemin Holtham et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 12 décembre 2011 soit *refusé* à la recommandation du CCU. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 mais ne respectent pas les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2012-012

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de décembre 2011 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 décembre 2011, au montant de 1,361,876.60\$, est par la présente approuvée (745,310.49\$ pour les chèques et 616,566.11\$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2012-013

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION - ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit, pour les contrats de services professionnels, former un comité de sélection pour évaluer les offres de services reçues;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE ratifier la décision du directeur général de nommer le directeur des travaux publics, le trésorier et le directeur ressources matérielles et technologies informatique, pour faire partie du comité de sélection pour l'évaluation des offres de service pour les contrats de services professionnels; et;
- DE nommer la greffière et le trésorier adjoint en tant que personnes suppléantes pour le comité de sélection.

Adoptée

2012-014

RÉMUNÉRATION DES CADRES - 2012

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- DE ratifier les recommandations du directeur général relativement aux ajustements de la rémunération des cadres pour l'année 2012, effectifs à compter du 1^{er} janvier 2012, le tout conformément à la « Politique de rémunération des cadres » de la Ville de Hampstead adoptée le 19 décembre 2011, sous la résolution no. 2011-957;

Adoptée

2012-015

DÉSIGNATION D'UN ASSISTANT-GREFFIER

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- Que le Chef de section de l'Aménagement urbain et Inspection des bâtiments de la Ville soit désigné comme assistant-greffier pour agir et remplacer la greffière en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de cette dernière.

Adoptée

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2012-016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s) William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s) Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière